

Club Saint Exupery

www.saintex.fr



Règlement intérieur N° 04

Ce règlement intérieur est applicable de plein droit à chaque membre du club ainsi qu'à chaque visiteur, pilote ou non, invité par un membre du club à partir du 06/10/23.

1 Règles à observer au sol

Accès au terrain

2

Parking des voitures

2

Le stationnement est interdit sous le préau, dans les prés avoisinants et sur la plate-forme bétonnée.

Parking des modèles

Les modèles et accessoires seront disposés sur la plate-forme bétonnée et sur la zone herbeuse longeant les taxiways sans dépasser les marquages ou les plots.

Les modèles seront disposés de façon à permettre une libre circulation et un bon accès aux équipements sans gêner les autres modélistes.

Les abords de la piste resteront dégagés de tout matériel sur une largeur minimum de 5 mètres. En cas de forte affluence, cette distance pourra être augmentée et matérialisée.

Spectateurs

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux spectateurs ou accompagnateurs non licenciés de circuler entre les modèles, sur les taxiways et aux abords de la piste.

Il est de la responsabilité de chacun, de rendre les spectateurs attentifs au danger existant et de les diriger

2

Propreté et entretien du terrain

Chacun emportera ses débris et autres déchets à son domicile et veillera tout particulièrement à la propreté du terrain.

2

membre du comité dans les plus brefs délais.

2 Cotisation, assurance et règlementation AlphaTango

Accès à la zone de vol

de sa cotisation club et

de sa E 2

E 2

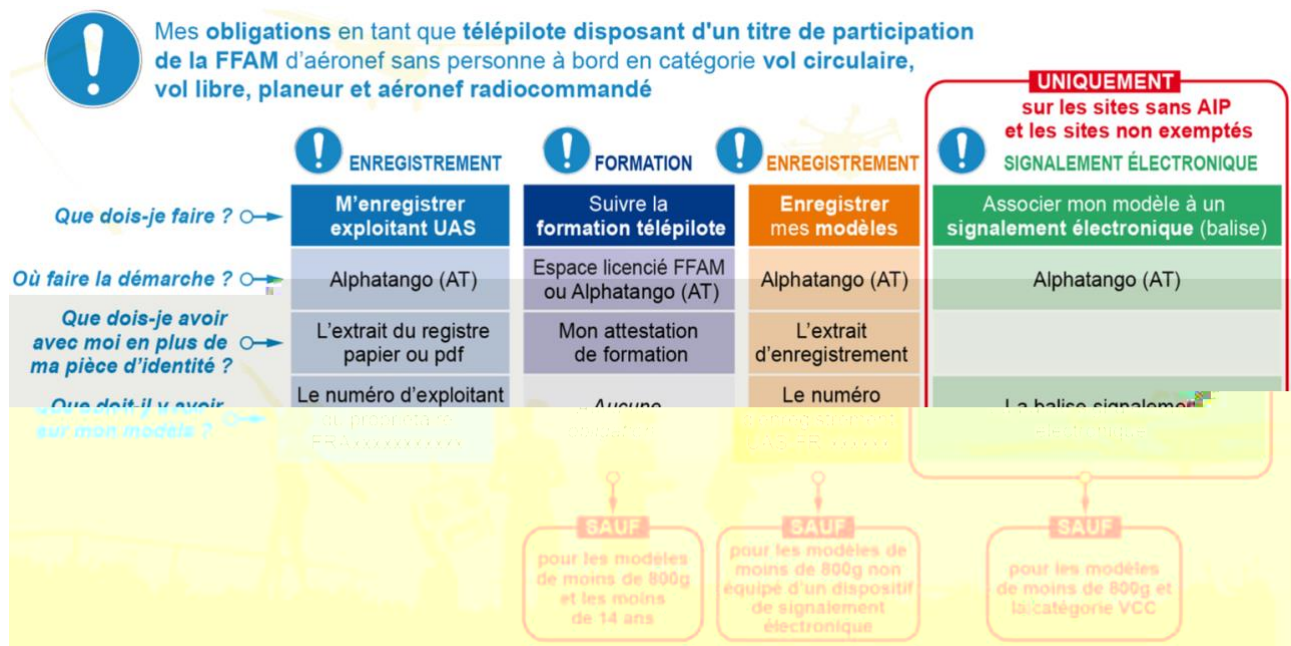
, 2

modéliste) ne sont pas valables.

Obligations pour tous les télépilotes de plus de 14 ans qui font évoluer des aéromodèles de plus de 800g :

- développée par la **FFAM** ou par la **DGAC** : <https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/> (rubrique formation-formation du télépilote) ou <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/>
- 44 AlphaTango, 4 - AlphaTango : <https://alphantango.aviation-civile.gouv.fr/>
- E AlphaTango
- que soit la masse du modèle
- Lors de la pratique, avec un modèle de plus de 800 g, hors des sites référencés ou sur un site <https://www.ffam.asso.fr/fr/pratiquer-l-aeromodelisme/les-localisations-d-aeromodelisme.html>).
- Plus de renseignement ici : <https://contenu-informatif.ffam.asso.fr/reglementation/>

En résumé



Les modélistes visiteurs non-membres du club Saint EXUPERY peuvent obtenir une autorisation exceptionnelle pour voler la licence FFAM à jour.

Les membres présents leur expliqueront les règles en vigueur sur le terrain pour le bon déroulement des vols, en particulier les zones de vol non autorisées.

Il est recommandé à chaque membre de renouveler sa cotisation et sa licence avant le 31 décembre de l'année en cours. À partir du 1^{er} janvier suivant, il sera interdit de vol à partir du 1^{er} janvier suivant.

3 Règles à observer avant, pendant et après les vols

Fréquences

60

savoir aux autres modélistes présents sur le terrain. Ils doivent

2

* Seuls les fréquences agréées par la FFAM sont autorisées.

Niveau sonore

Le niveau sonore maxi à respecter pour les avions propulsés par un moteur thermique est de 94 dBA mesuré

Vérification du modèle

Les modèles doivent être conformes aux normes en vigueur. (Se reporter à la réglementation fédérale)

E 0 fixation de tous les éléments et du bon fonctionnement de toutes les gouvernes de son modèle.

Sont interdits :

- Les hélices métalliques
- Les hélices à pales réparées
- Les moteurs fixés précairement
- Tout objet fixé sommairement et susceptible de se détacher pendant le vol.

Avant de rejoindre la piste avec votre modèle et avant chaque décollage :

- Vérifiez le fonctionnement correct de tous les éléments de commande.
- Vérifiez le sens des débattements.
- Les amplitudes des débattements dans les 2 sens.
- Les vibrations.

En cas de doute, prenez le temps de démonter le modèle et vérifiez :

- Les fixations.
- Les liaisons des commandes.
- La structure

Démarrage des moteurs

Le démarrage des moteurs thermiques ou électriques se fera sur la plate-forme bétonnée.

2

Le modèle sera maintenu fermement soit par un aide soit par un dispositif approprié solidement amarré au sol.

Tout modéliste a le devoir d'aider un autre membre et de le seconder pour le démarrage du moteur en tenant

2

2

Les accus de propulsion des modèles à moteur électrique devront être débranchés avant et après les vols.

Limites d'évolution

G H E E E E

H-EST et la FFAM fixe les limites

suivantes sur notre terrain :

- Limites latérales : 500 mètres
- Limites verticales : 1500 pieds (500 mètres)

Décollage et évolution

E

2

Les décollages se feront sur la piste et les lancés-main à proximité de la piste.

Les treuillages ou les décollages au sandow se font en fonction de la direction du vent. Les décollages doivent être annoncés et coordonnés avec les autres utilisateurs de la plateforme.

Les vols en hélicoptère se font sur la piste ou sur le triangle en herbe. Evitez même temps. La répartition des temps de vol hélico/avions sont à coordonner entre tous utilisateurs de la plateforme.

Les drones (Multirotor)

2

Les pilotes demanderont 0 autres pilotes en vol pour éviter de perturber une approche ou un atterrissage en cours.

H

e, les pilotes dégageront obligatoirement par la droite.

2 s moteurs devront être coupés à

Un modèle qui a calé en vol doit être annoncé à haute et intelligible voix

2

0 et intelligible voix pour prévenir le maximum de personnes afin de libérer le circuit et la trajectoire du modèle en difficulté.

Interdictions

INTERDICTION FORMELLE DE VOLER POUR LES PILOTES SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, NARCOTIQUE OU STUPEFIANT

Les lancés-mains sont interdits :

- Depuis le parking des voitures.
- Depuis la plate- s.
- Depuis le parking des modèles.

Il est interdit :

- De démarrer les 0 2
- De faire des passages à basse altitude au-dessus du parking, des installations et des spectateurs.
- De faire un vol en rase-mottes vers les pilotes en action, vers soi-même ou vers des promeneurs.
- Aux pilotes de rester sur la piste pendant les vols ou de laisser le modèle sur la piste.
- De se tenir à côté des pilotes en action sauf pour les aider ou les seconder à leurs demandes.
- H , 94 - sans avoir demandé

autres pilotes en vol

D

2

- De faire des vols en « poursuite » sur un autre modèle en vol sans le 2
 - H 0 0 2
- ou de côté.

- H 0 descendre vers une altitude de sécurité. (~50 mètres)
- H , 0 -
- H 2
- De laisser les chiens en liberté ; ils devront être tenus en laisse ou installé dans la voiture du propriétaire.

4 Fonctionnement de l'écolage et pilotes débutants

2

-midi et les

samedi après-midi ou exceptionnellement sur rendez-vous en accord avec le moniteur en fonction de la disponibilité des moniteurs.

Les avions école sont fournis par le club.

E 2

Les noms et coordonnées des instructeurs sont affichés au local de la piste.

Les élèves seront encadrés par un moniteur du club pendant une quinzaine de séances de vol (soit environ 30 vols) au bout desquelles ils devront être en mesure de piloter seul leur modèle.

, - aux s pour la saison qui va de mars à octobre.

E

ou en cas de vacances des moniteurs.

Les moniteurs conseilleront les élèves, en fonction de leurs 0 modèle.

Les moniteurs sont seuls juges pour décider si les conditions de vol sont bonnes pour un écolage efficace en toute sécurité.

Un pilote sans licence ne peut voler que pendant les 2 premières séances d'écolage.

0 -midi, à apprendre le pilotage du modèle.

Première séance:

Le moniteur expliquera les points essentiels de la sécurité sur le terrain.

Le moniteur présentera les différents types de modèles (avion et planeur) et expliquera les principaux éléments qui composent un avion ainsi que le fonctionnement des commandes et de la radiocommande.

-

54

0

2

Séances suivantes :

2

, 0 -
donnés par le moniteur.

2

s du club sur le terrain.

Il se fera assister

2

doivent impérativement

0

5 Dispositions générales

Les installations doivent être utilisées avec respect envers les pratiquants et les spectateurs.

Pour le bon ordre et la sécurité sur le terrain, chaque membre du club a le devoir de respecter et faire respecter le règlement intérieur.

Les membres ont le devoir de respecter leurs camarades et à faire honneur au Club, en ne laissant aucune prise à la critique par leur tenue, leurs propos ou leur comportement.

Pour tout contrevenant par le comité siégeant sur demande du président ou du vice-président, une sanction fixée par vote par le comité sera sans appel.

Le présent règlement intérieur pourra être mis à jour à tout moment par le comité. Il sera alors communiqué aux membres du club, et également disponible au local du terrain et sur le site Internet du club.

